COMMUNE D'ALZON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 12 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Monique OERLEMANS, Elodie DURAND, Mrs Alain BOUTONNET, Patrick REILHAN, Gérard ABRIC, Dominique CAUVAS.

<u>Procurations</u>: Mrs Claude VIVENS donne procuration à Alain BOUTONNET, Christian SALZE donne procuration à Patrick REILHAN, André ANGELI donne procuration Gérard ABRIC, Mme Delphine DI MAIO donne procuration à Elodie DURAND

Secrétaire de séance : M. Alain BOUTONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. Roger LAURENS, Maire.

1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion 2014 de la commune et du budget A.E.P. présentés par le percepteur sont approuvés à l'unanimité.

2b) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes administratifs 2014 de la commune et du budget A.E.P. présentés par le 2^{ième} adjoint sont approuvés avec 10 voix **POUR**. Le maire se retire de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif de la commune s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement 2014 :		31 014,90 €
Recettes de l'exercice 2014		412 136,76 €
Dépenses de l'exercice 2014		381 121,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

*************	1 205 067,96 €
***********	1 156 865,40 €

Excédent d'investissement 2014 : 48 202,56 €

Le compte administratif du budget A.E.P. s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

 Dépenses de l'exercice 2014
 69 622,23 €

 Recettes de l'exercice 2014
 75 150,87 €

 Excédent de fonctionnement 2014 :
 5 528,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

 Dépenses de l'exercice 2014
 20 890,78 €

 Recettes de l'exercice 2014
 29 135,63 €

Excédent d'investissement 2014 : 8 244,85 €

3) <u>APPROBATION DU MAPA POUR LES TRAVAUX DU RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE A.E.P. DU RESERVOIR DU BERTALAI AU VILLAGE</u>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'Appel d'offres qui confie à l'entreprise GERMAIN les travaux pré-cités pour un montant de de 26 425,25 € H.T. soit 31 710,30 € T.T.C.

4) <u>DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE</u> POUR LA DESCENTE DU BERTALAI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et demande une subvention à l'Agence de l'Eau pour ces travaux ainsi que la réserve parlementaire auprès de Mme la sénatrice Vivette LOPEZ.

5) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

M. le maire informe le conseil qu'il convient d'établir un règlement intérieur du cimetière au regard des textes législatifs en vigueur.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière applicable à compter du 1^{er} avril 2015.

Le règlement est consultable en mairie.

M. ABRIC demande quand sera réalisé le colombarium. M. LAURENS précise à l'assemblée que ces travaux devaient être réalisés par familles rurales en 2015 qui a cessé son activité et que la commune reformulera sa demande si leur activité reprend en 2016.

5) <u>CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1IERE CLASSE</u>

Mme PIEYRE ayant acquis l'ancienneté nécessaire et vu l'avis favorable de la CAP du 3 février 2015, le maire propose la création du poste d'adjoint technique 1^{ière} classe à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la création de ce poste.

6) ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT DES ECOLES A M. PAUL BLEUZET

Eu égard à la situation sociale de M. BLEUZET, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de l'appartement des écoles à M. BLEUZET Paul à compter du 16 mars 2015 pour un loyer mensuel de 370,00 €.

7) REMPLACEMENT DE MME FABIENNE BRUN PENDANT SES CONGES PAR MME MYRIAM BAYAR

Afin de pallier aux absences de Mme Fabienne BRUN pendant ses congés, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement de Mme BRUN par Mme BAYAR selon les conditions statutaires en vigueur.

8) PARC NATIONAL DES CEVENNES = VALIDATION DE LA CONVENTION

A l'issue de l'adhésion de la commune à la charte du PNC, M. le maire précise qu'il convient de signer à présent la convention qui lie la commune au PNC.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour la signature de ladite convention et autorise le maire à la signer.

9) <u>CENTRE DE GESTION DU GARD = CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES</u> STATUTAIRES

La commune charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel (CNRACL et IRCANTEC), auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour déléguer au Centre de Gestion du Gard la négociation de ce contrat groupe.

10) SMEG: VALIDATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Suite à l'adhésion de nouvelles communes au SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard), le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications des statuts.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour les modifications de ces statuts.

11) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MME CAROLINE PLA, INFIRMIERE

Le maire rappelle la délibération du 20/06/2014, approuvait, à l'unanimité, la signature du bail de location entre la commune d'Alzon et Mme Caroline PLA (ci-jointe).

Mme Lucie BOURRIER s'étant associée à Mme PLA, il convient de modifier la convention en intégrant le nom de Mme BOURRIER à la convention en cours.

A l'unanimité, le conseil approuve cette modification.

La Séance est levée 21h30 Le 16 mars 2015

Le secrétaire de séance, Alain BOUTONNET,

Serteur

Le Maire, Roger LAURENS

- 3 -